

PROCES VERBAL - CONSEIL MUNICIPAL

DU 29 MAI 2018 A 20H45

DATE DE CONVOCATION : 23 mai 2018

DATE D’AFFICHAGE : 6 juin 2018

PRESENTS : . Patrick POCHON maire, M. René MOULIN, Mme Françoise GREHIER, Mme Nathalie BIEL adjoints - Mme Florence DAGNICOURT, M. Bruno ROUSSEREAU, M. Francis COPIN, Mme Chrystel NICOLE.

ABSENTS EXCUSES : Ms Sylvain BOUILLON, Stéphane CHOULER.

ABSENTS :

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Florence DAGNICOURT

ORDRE DU JOUR : - Urbanisme - Présentation aménagement Marlanval - Délibération pour mise à disposition à la CAPF des agents communaux pour la gestion de l’eau - Devis pour ravalement de la cour de la mairie - Devis pour insonorisation salle des fêtes - Délibération pour adhésion « Fontainebleau Mission Patrimoine Mondial » - Divers.

Le Compte rendu du Conseil Municipal du 11 avril 2018 est adopté à l’unanimité.

1) - URBANISME :

Le 14/04/2018 – SCI ROUBAULT/CABOTIN, 17 rue de la libération hameau de Mainbervilliers, dépôt d’une déclaration préalable pour un bien situé 68 rue saint André, concernant une remise en état à l’identique, ravalement façade et pose d’une fenêtre en bois sur une ouverture existante. Dossier adressé à l’AB, avis favorable de la commission d’urbanisme en date du 14 avril 2018 sous réserve des prescriptions de l’ABF.

Le 15/05/2018 - M. LEDENT Lionel, 2 rue des vignes hameau de Mainbervilliers, dépôt d’une déclaration préalable pour installation de 20 panneaux photovoltaïque. Autorisation de la commission d’urbanisme du 19 mai 2018.

Le 17/05/2018 – M. JOLLY Luc, 14 place de l’église, dépôt d’une déclaration préalable pour remplacement des portes et fenêtres, remplacement et agrandissement du portail, création d’un portillon et d’un petit muret. Peinture du grand portail existant. Dossier adressé à l’ABF, avis favorable de la commission d’urbanisme en date du 19 mai 2018 sous réserve des prescriptions de l’ABF.

2) - PRESENTATION AMENAGEMENT MARLANVAL:

Le projet présenté prévoit des aménagements sur l’ensemble de la voirie avec 2 options pour le cheminement des piétons et pour la zone la plus étroite, avec :

- Option 1 coût : 85897 € HT → Elargissement de la voirie avec construction d’un mur de soutènement
- Option 2 coût : 42963 € HT → Mise en circulation alternée de la voirie.

Vu le montant de ces travaux, le conseil municipal décide de demander à VRD solutions de présenter un projet pour limiter la vitesse sur toute la traversée du village.

3) - MISE A DISPOSITION A LA CAPF DES AGENTS COMMUNAUX POUR LA GESTION DE L'EAU :

- Convention à signer pour les missions effectuées pour le compte de la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau :
- relation avec les abonnés
- accompagnement de la Sté SAUR pour les relevés des compteurs en 2018
- Contrôle hebdomadaire des installations (station de pompage et château d'eau).

Le conseil municipal autorise M. le maire à signer la convention de mise à disposition des agents communaux à la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau.

4) - DEVIS POUR RAVALEMENT DE LA COUR DE LA MAIRIE :

Devis Ets DUPRE de 8266 € HT soit 9919,20 € TTC.

Le conseil municipal autorise M. le maire à signer le devis et à faire effectuer les travaux.

5) - DEVIS POUR INSONORISATION SALLE DES FETES:

Etude de 1600 € HT soit 1920€ TTC

Le conseil municipal décide de ne pas donner suite à ce projet.

6) - DELIBERATION POUR ADHESION « FONTAINEBLEAU MISSION PATRIMOINE MONDIAL :

M. Le maire de Fontainebleau fera un exposé à ce sujet au conseil municipal pour qu'il puisse se prononcer.

7) - DIVERS :

a) - Reprise des parcelles de Mme FAUCONNIER par un don des héritiers :

Le conseil municipal accepte ce don d'une surface totale de 86 a 09ca, autorise la commune à prendre en charge les frais de l'acte pour un montant d'environ 800€, autorise M. le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires concernant l'acquisition.

b) - Fermeture de la décharge communale dit « carrière pierre du bois »

Le conseil municipal, suite à l'ouverture de la déchèterie d'Amponville, décide de fermer la carrière « pierre du bois »
Une information sera distribuée aux habitants.

c) - Lutte contre les dépôts sauvages :

Le PNRGF nous propose 4 appareils photos (détecteur de mouvement)

d) - Entretien des chemins ruraux :

Un courrier va être adressé aux agriculteurs.

Remis en état du chemin de Paris, un devis uniquement sur les bois va être demandé.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 11h00

Le maire,
Patrick POCHON